



Explos-Nature
ÉDUCATION-RECHERCHE

**AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024
EXPLOS-NATURE**

À tous les membres et amis de la corporation EXPLOS-NATURE,

L'Assemblée générale annuelle (AGA) de la corporation Explos-Nature aura lieu **le samedi 10 février 2024 à 14h00**, dans la **salle du conseil municipal de Bergeronnes**, ainsi qu'en **vidéoconférence**. Le lien Zoom de la rencontre est le suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/84565145700?pwd=JcGnPccubacUIE0q5aO73mJpBBcH5q.1>

Les documents concernant l'AGE seront envoyés aux membres. Les autres documents seront envoyés sur confirmation de présence. L'ordre du jour est à la fin de cet avis de convocation.

Si vous désirez présenter votre candidature pour être membre du conseil d'administration, svp, faire parvenir au président du CA (ca@explosnature.ca), une lettre de motivation et votre curriculum vitae. Pour présenter votre candidature comme membre du conseil d'administration, ou pour avoir droit de vote, il faut être membre de la Corporation, au coût de 20\$, ce qui peut être fait via notre site Web (<https://www.explosnature.ca/devenir-membre/>) avant le début de l'Assemblée.

Merci de bien vouloir confirmer votre présence auprès de la direction d'Explos-Nature, par courriel à direction.generale@explosnature.ca.

Au nom de Marilou Sirois, secrétaire du conseil d'administration d'Explos-Nature,

François Gagnon
Directeur général d'Explos-Nature
Les Bergeronnes, 20 décembre 2023



Explos-Nature
ÉDUCATION-RECHERCHE

Ordre du jour
Assemblée générale annuelle
Explos-Nature
Samedi 10 février 2024

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum et de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 11 février 2023
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGE du 11 février 2023
6. Dépôt du rapport d'activités
7. Dépôt du bilan et des états financiers annuels audités de la Corporation
8. Nomination de l'auditeur des comptes de la Corporation
9. Élection des administrateurs
 - 9.1. Désignation d'un président d'élection et de deux scrutateurs
 - 9.2. Candidatures au conseil d'administration
 - 9.3. Élection des nouveaux administrateurs
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée